



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GRUSON

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi dix-sept du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni exceptionnellement au sein de l'Espace Culturel, le temps des travaux du centre du village, sous la présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Président du CCAS de Gruson, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du CCAS et de la Mairie provisoire conformément à la Loi.

Nombre d'Administrateurs en exercice : 9

Date de la convocation : 10/03/2022

Présents : Olivier TURPIN, Président – Hélène HEROGUER, Philippe SIMOENS, Valère CARETTE, Marie-Annick NOUAUX, Guy MAGNIER, Alain DUFRENE, Marie-France DEVENDEVILLE – Administrateurs.

Excusé : Aimé DUQUENNE

Secrétaire de séance : Valère CARETTE

DELIBERATION N°2022/6 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022.

Monsieur le Président propose à Mesdames et Messieurs les Administrateurs le projet de budget primitif pour l'année 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

En section d'investissement	:	4 725,90 €
En section de fonctionnement	:	3 635,26 €
Pour un total de :		8 361,16 €

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social, après avoir entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré à main levée par : **8** voix pour – **0** voix contre – **0** abstention, **approuve** le Budget Primitif 2022 qui vient de lui être présenté.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les ans, mois et jour susdits.
Pour copie conforme,

Le Président du CCAS
Olivier TURPIN

